



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 8 jomada I 1432 – 12 avril 2011

154^{ème} année

N° 25

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Ministère de la Justice

- Arrêté du ministre de la justice du 8 avril 2011, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire..... 459
- Arrêté du ministre de la justice du 11 avril 2011, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire..... 459

Ministère de l'Education

- Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général 459
- Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef 460
- Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue en chef 460
- Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de professeur agrégé principal 461
- Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant conseiller principal 461

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant conseiller.....	461
Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant principal.....	462
Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours externe sur dossiers pour le recrutement de conseillers éducatifs ..	462
Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal hors classe de laboratoire.....	462
Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal de laboratoire.....	463
Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien de laboratoire.....	463
Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	
Nomination de directeurs régionaux de la formation professionnelle et de l'emploi.....	464
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination de contrôleurs adjoints.....	464

décrets et arrêtés

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du ministre de la justice du 8 avril 2011, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire.

Le ministre de la justice,

Vu le décret-loi n° 64-3 du 20 février 1964, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire, tel que modifié et complété par la loi n° 79-28 du 11 mai 1979 et notamment son article 3 (nouveau).

Arrête :

Article unique - Il sera procédé, à compter de fin juin 2011, par l'immatriculation foncière obligatoire, au recensement cadastral de tous les immeubles non immatriculés et non bâtis sis aux périmètres publics irrigués « Oued Ellouh » sis dans l'imadate d'El « Aouaoudah » délégation de « Baltet Bouaouen », « Errkha » sis dans l'imadate d' « Errkha » délégation de « Ghar Eddima » gouvernorat de Jendouba.

Tunis, le 8 avril 2011.

Le ministre de la justice

Lazhar Karoui Chebbi

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de la justice du 11 avril 2011, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire.

Le ministre de la justice,

Vu le décret-loi n° 64-3 du 20 février 1964, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire, tel que modifié et complété par la loi n° 79-28 du 11 mai 1979 et notamment son article 3 (nouveau).

Arrête :

Article unique - Il sera procédé, à compter du 1^{er} juillet 2011, par l'immatriculation foncière obligatoire, au recensement cadastral de tous les immeubles non immatriculés et non bâtis sis au périmètre d'intervention agricole du périmètre public irrigué Ras Ejbel « 1^{ère} tranche » (secteur D) sis dans l'imadate de « Ras Ejbel » délégation de « Ras Ejbel » gouvernorat de Bizerte, le périmètre public irrigué Mjez El Beb

Teborba et l'extension (secteur Grich El Ouedi « 2^{ème} tranche ») sis dans l'imadate de Grich El Ouedi délégation de « Mjez El Beb » gouvernorat de Béja, le périmètre public irrigué El Mgerchia sis dans l'imadate de « Bellarjia » délégation de Jandouba Nord gouvernorat de Jendouba, le périmètre d'intervention agricole à Marouf Oued El Ksab (Secteur Oued El Ksab) sis dans l'imadate d' « Oued El Ksab » délégation d'« El Oueslatia », « Echakara » sis dans l'imadate de « Terza Sud » délégation de « Hafouz » gouvernorat de « Kairouan », le périmètre public irrigué Mazra Ben Slama sis dans l'imadate de « Sidi Ettouati » délégation de « Mereth » gouvernorat de Gabès, le périmètre public irrigué « Karet Guilen » sis dans l'imadate d'« El Hchim » et le périmètre public irrigué Faj Hadid sis dans l'imadate de « Khanket El Jezia » délégation de « Hassi El Frid », les périmètres publics irrigués « El Braja » et « Henchir Ettayeb » sis dans l'imadate de « Om Ali », le périmètre public irrigué « Koubel » sis dans l'imadate de « Karet Enam » délégation de « Feryena » gouvernorat de Kasserine, le périmètre public irrigué « Aïn Jamel » sis dans l'imadate d'« El Korchef » délégation de Menzel Bouzaïene gouvernorat de Sidi Bouzid.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de la justice

Lazhar Karoui Chebbi

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 31 mai 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossier, pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 6 septembre 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général, et ce, dans la limite d'un seul (1) poste.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 6 août 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 31 mai 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 6 septembre 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef, et ce, dans la limite de deux (2) postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 6 août 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue en chef.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 99-203 du 25 janvier 1999, fixant le statut particulier du corps des psychologues des administrations publiques,

Vu l'arrêté du 8 juin 2004, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue en chef du corps des psychologues des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 mai 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue en chef, et ce, dans la limite d'un seul (1) poste.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 30 avril 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de professeur agrégé principal.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2004-2438 du 19 octobre 2004, fixant le statut particulier du corps des enseignants agrégés relevant du ministère de l'éducation et de la formation et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie,

Vu l'arrêté du 23 novembre 2004, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de professeur agrégé principal, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 31 mars 2009.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 30 juin 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de professeur agrégé principal, et ce, dans la limite de quatorze (14) postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 31 mai 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant conseiller principal.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2001-1766 du 1^{er} août 2001, portant statut particulier du corps des surveillants exerçant dans les lycées secondaires et les écoles préparatoires relevant du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du 19 janvier 2002, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant conseiller principal, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment l'arrêté du 31 mars 2009.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 mai 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant conseiller principal, et ce, dans la limite de 100 postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 30 avril 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant conseiller.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2001-1766 du 1^{er} août 2001, portant statut particulier du corps des surveillants exerçant dans les lycées secondaires et les écoles préparatoires relevant du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du 11 janvier 2002, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant conseiller, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment l'arrêté du 31 mars 2009.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 mai 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant conseiller, et ce, dans la limite de 120 postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 30 avril 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant principal.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2001-1766 du 1^{er} août 2001, portant statut particulier du corps des surveillants exerçant dans les lycées secondaires et les écoles préparatoires relevant du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du 11 janvier 2002, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant principal, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment l'arrêté du 31 mars 2009.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 mai 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de surveillant principal, et ce, dans la limite de 363 postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 30 avril 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours externe sur dossiers pour le recrutement de conseillers éducatifs.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2001-1762 du 1^{er} août 2001, portant statut particulier du corps des conseillers éducatifs relevant du ministère de l'éducation, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2005-2658 du 3 octobre 2005,

Vu l'arrêté du 19 janvier 2002, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur dossiers pour le recrutement de conseillers éducatifs, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 17 janvier 2006.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 juillet 2011 et jours suivants, un concours externe sur dossiers pour le recrutement de conseillers éducatifs, et ce, dans la limite de 20 postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 30 juin 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal hors classe de laboratoire.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2005-1168 du 12 avril 2005, fixant le statut particulier du corps des personnels de laboratoires relevant du ministère de l'éducation et de la formation et du ministère de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 7 octobre 2005, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal hors classe de laboratoire, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 27 décembre 2007.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 mai 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal hors classe de laboratoire, et ce, dans la limite de trente (30) postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 30 avril 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal de laboratoire.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2005-1168 du 12 avril 2005, fixant le statut particulier du corps des personnels de laboratoires relevant du ministère de l'éducation et de la formation et du ministère de l'enseignement supérieur.

Vu l'arrêté du 7 octobre 2005, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal de laboratoire, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 27 décembre 2007.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 mai 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal de laboratoire, et ce, dans la limite de soixante (60) postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 30 avril 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 avril 2011, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien de laboratoire.

Le ministre de l'éducation

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2005-1168 du 12 avril 2005, fixant le statut particulier du corps des personnels de laboratoires relevant du ministère de l'éducation et de la formation et du ministère de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 8 octobre 2005, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien de laboratoire, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 27 décembre 2007.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 mai 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien de laboratoire et ce dans la limite de cent dix (110) postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 30 avril 2011.

Tunis, le 11 avril 2011.

Le ministre de l'éducation

Taieb Baccouche

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-376 du 8 avril 2011.

Monsieur Foued Azri, ingénieur principal, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 11 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages d'un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-377 du 8 avril 2011.

Monsieur Samir Kefi, administrateur, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 11 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-378 du 8 avril 2011.

Monsieur Moez Touaiti, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article 11 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-379 du 8 avril 2011.

Mademoiselle Hayet Hamouda est nommée dans le grade de contrôleur adjoint des domaines de l'Etat et des affaires foncières au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, à compter du 15 septembre 2010.

Par décret n° 2011-380 du 8 avril 2011.

Monsieur Marwen Issa est nommé dans le grade de contrôleur adjoint des domaines de l'Etat et des affaires foncières au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, à compter du 15 septembre 2010.